

36 rue du Docteur-Schmitt
F-21850 SAINT-APOLLINAIRE
Tél. +33 (0)3 80 77 67 00
voyage.aprr.fr

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

6 bis, place du Maréchal Leclerc
89010 AUXERRE

Saint Apollinaire, 17 octobre 2023

Objet : Avis PPA – Modification Simplifiée n°2 du PLU de la Commune de VENOY

Copie par mail : planification.urbaine@auxerre.com, mairie.venoy@orange.fr

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des pièces du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de VENOY, suite à votre transmission dans le cadre des avis PPA, ce dont nous vous remercions.

La modification simplifiée du PLU a pour objet principal de supprimer le sous-secteur An, d'inconstructibilité stricte, et classer les parcelles concernées en zone A du PLU.

La modification simplifiée n°2 permet en outre d'adapter le règlement ainsi que les OAP du PLU.

Au regard de la portée de ces modifications, nous vous prions de trouver ci-après nos remarques émises en tant que concessionnaire du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'A6 :

Les modifications du règlement également apportées aux conditions d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques en zone A, permettent en outre d'assouplir la marge de recul imposée par le PLU aux constructions admises dans cette zone.

Il pourrait donc être envisagé de rappeler au sein du règlement des zones concernées que, de manière générale, les constructions amenées à se développer à proximité de l'infrastructure autoroutière devront présenter des caractéristiques à mêmes de répondre aux objectifs de protection des usagers de l'autoroute et de réduire le risque de nuisances ou d'insécurité aux abords de l'A6 : distance d'implantation de 25m à partir des limites du DPAC, intégration paysagère, matériaux et teintes non réfléchissants ni éblouissants.

Nous émettons donc un avis favorable sur ce projet d'évolution du PLU de la Commune de VENOY.

Restant à votre disposition, pour vous apporter toute précision utile

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphanie COLLAUDIN

Chef de département Foncier



